

importantes des dispositions du Programme énergétique national qui portent sur la participation de la Couronne ou la «rétrocession». Le message clair que nous voulons transmettre est que le Canada veut devenir un meilleur endroit pour les investisseurs étrangers. Cela donnera aussi à nos propres investisseurs plus de confiance dans le climat des affaires au Canada.

D'autres questions importantes doivent également être réglées. En premier lieu, nous devons statuer sur un certain nombre de questions fiscales générales dont la Chambre avait été saisie, il y a quelques mois, de manière que les contribuables sachent à quoi s'en tenir. En second lieu, nous devons agir sans plus tarder sur plusieurs questions touchant l'énergie et le secteur des ressources. En troisième lieu, nous devons fixer le taux des primes d'assurance-chômage pour 1985. En quatrième lieu, nous devons commencer à agir dans le domaine de la justice sociale. Enfin, nous devons nous attaquer à la question de la croissance de l'emploi.

Je voudrais d'abord évoquer les dispositions fiscales en suspens. Le gouvernement précédent avait laissé beaucoup de choses en chantier, certaines remontant jusqu'à 1982. Ces dispositions législatives ne vont pas toujours assez loin pour répondre à nos préoccupations. Cependant, il faut absolument clarifier la situation des propositions fiscales, dont plusieurs toucheront les déclarations d'impôt de la présente année.

En conséquence, j'annonce ce soir que l'avant-projet de loi de l'impôt sur le revenu publié en août sur la base des propositions du budget de février 1984 sera redéposé immédiatement avec quelques modifications de détail. Nous souscrivons aux mesures de simplification du régime fiscal de la petite entreprise que contient cet avant-projet de législation, et je me propose de les renforcer dans les budgets futurs.

Le groupe de travail progressiste-conservateur sur Revenu Canada avait fait une recommandation importante, à savoir que le contribuable devait être considéré comme innocent jusqu'à la preuve de sa culpabilité.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): A cet égard, je me propose de présenter dès que possible des mesures législatives qui permettront au contribuable de différer le paiement des impôts en litige lorsqu'ils font l'objet d'une opposition ou d'un appel en bonne et due forme du contribuable.

J'ai déjà annoncé que le gouvernement procédait à la hausse d'un point des taux de la taxe fédérale de vente entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1984. Je présenterai des mesures législatives confirmant cette décision ainsi que d'autres mesures concernant la taxe de vente et la taxe d'accise qui étaient prévues dans les budgets d'avril 1983 et de février 1984. Les changements que le budget de février proposait d'apporter au domaine des appels et de l'administration des taxes de vente et d'accise seront abordés plus tard, après de plus amples consultations.

Je procède également à la mise en œuvre des mesures douanières et tarifaires proposées dans le budget de février. Ces mesures comprennent des changements de la Loi sur les douanes afin de mettre en œuvre le nouveau Code d'évaluation douanière et des hausses tarifaires connexes sur un nombre restreint d'articles, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, quelque peu modifiés à la suite de négociations internationales.

Déclaration économique

Un certain nombre de propositions présentées par le gouvernement précédent sous forme de documents d'étude sont elles aussi en suspens. Les propositions fiscales relatives aux pensions et aux REER ont suscité des critiques constructives ainsi que des appuis. Des modifications qui répondraient aux préoccupations exprimées tout en poursuivant les objectifs des propositions antérieures sont étudiées activement. Nous consulterons également les provinces sur les moyens d'améliorer le système public de pensions et les normes applicables aux pensions privées.

Les propositions d'intéressement ou de participation aux bénéfiques ont elles aussi suscité beaucoup d'observations. Le gouvernement, qui est très attaché au principe de la participation aux bénéfiques, mènera de plus amples consultations auprès des entreprises et des travailleurs afin de déterminer les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Je traiterai de ces questions et d'autres points en suspens, tels que le transfert des déductions et des crédits d'impôt, dans mon budget du printemps.

Notre secteur des ressources a été lent à se redresser et le marché des produits de base reste déprimé. Les entreprises ont pris des mesures pour réduire leurs frais et demeurer compétitives sur un marché mondial impitoyable. Le gouvernement peut les aider. Les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers pourront demander une ristourne de taxe sur l'essence égale à 3 cents le litre sur les carburants utilisés hors des routes, soit un montant à peu près égal à la taxe fédérale de vente.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette ristourne s'appliquera à l'essence et au carburant diesel achetés entre le 1^{er} décembre 1984 et le début de 1987. Cette mesure devrait coûter \$160 millions en 1985-1986.

[Français]

Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets que la cessation des activités d'une industrie principale a sur les travailleurs dans les localités isolées ou éloignées. De telles fermetures d'entreprises et la nécessité pour les personnes touchées de s'adapter font partie de la vie économique. On ne peut y résister aveuglément. La façon dont ces situations sont gérées par tous les intéressés—entreprises, travailleurs et pouvoirs publics—est une question capitale dont traite le Programme. Les conséquences des fermetures d'entreprises sont particulièrement sérieuses pour les travailleurs des localités où les emplois de rechange sont limités ou tout simplement inexistant. Nous nous proposons d'offrir un allègement fiscal à l'égard des prestations de cessation d'emploi dans ces cas et nous consulterons les intéressés avant de déterminer la forme précise que doit revêtir cette aide.

[Traduction]

J'ai également mis en vigueur les décrets de remise d'impôt applicables à certains avantages sociaux dans le Nord. La remise s'appliquera jusqu'à la fin de 1985, ce qui me donnera le temps d'examiner la situation et de consulter les intéressés en vue d'établir dans la loi un régime plus permanent.

J'annonce également ce soir que le gouvernement chargera bientôt un comité parlementaire d'étudier un certain nombre de questions touchant la fiscalité de l'agriculture. Ces questions comprennent le régime fiscal des agriculteurs à temps partiel, les agro-obligations et la fiscalité des gains en capital